



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Location de photocopieurs 2019-2024

Règlement de consultation (RC)

Pouvoir adjudicateur : Commune de Souleuvre en Bocage

2, Place de la mairie

Le Bény-Bocage

14 350 Souleuvre en Bocage

Tél : 02.31.09.04.54 Fax : 02.31.67.89.17

Objet du marché : Location de photocopieurs 2019-2024

Date limite de réception des offres : Lundi 5 novembre 2018 à 17h00



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

ARTICLE 1.	Objet de la consultation.....	1
1.1.	Etendue de la Consultation	2
1.2.	Décomposition en tranches et en lots	2
1.3.	Nature de l'attributaire	2
ARTICLE 2.	Conditions de la consultation.....	2
2.1.	Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	2
2.2.	Variantes	2
2.3.	Prestations Supplémentaires Eventuelles	3
2.4.	Durée du marché et délais d'exécution	3
2.5.	Date limite de réception des offres	3
2.6.	Délai de validité des offres	3
2.7.	Propriété intellectuelle	3
ARTICLE 3.	Dossier de consultation.....	3
3.1.	Contenu du dossier de consultation	3
3.2.	Modification de détail au dossier de consultation	3
3.3.	Remise du dossier de consultation	4
ARTICLE 4.	Présentation des offres	4
ARTICLE 5.	Conditions d'envoi ou de remise des plis	5
ARTICLE 6.	Jugement des offres	6
ARTICLE 7.	Négociation.....	7
ARTICLE 8.	Renseignements complémentaires	8
ARTICLE 9.	Tribunal administratif compétent en cas de recours	8



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
 La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
 Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
 Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

ARTICLE 1. Objet de la consultation

La Commune de Souleuvre en Bocage est une commune nouvelle créée le 1er janvier 2016 sur la base du regroupement de 20 communes historiques.

Le présent marché a pour objet la location assortie d'un contrat de maintenance pour un ensemble de photocopieurs multifonctions répondant aux besoins des services administratifs de la commune et de ses différents groupes scolaires.

Pour les copieurs dont le contrat de maintenance est encore en cours à la date de prise d'effet du présent marché, le titulaire devra faire son affaire des contrats restants.

Actuellement, sur les différents sites concernés, la commune dispose du matériel suivant :

Site concerné	Matériel	Observations
Site concerné	Matériel	Observations
Mairie déléguée de Campeaux	Toshiba e-studio 2040CSE	Propriétaire avec contrat de maintenance échu
Mairie déléguée d'Étouvy	Taskalfa 2551 ci	Propriétaire avec contrat de maintenance à échoir en 06/2019
Mairie déléguée de La Graverie	Sharp MX-2640N Konica bizhub c220	Locataire avec contrat de maintenance à échoir en 02/2019 Locataire avec contrat de maintenance échu (échéance annuelle : février)
Mairie déléguée de Mont-Bertrand	Rex rotary KMP3350M1	Propriétaire sans contrat de maintenance
Mairie déléguée de Saint-Martin B.	Toshiba ES25555CSE	Locataire avec contrat de maintenance à échoir en 09/2019
Mairie déléguée de Saint-Ouen B.	Ricoh MPC2000ad	Propriétaire avec contrat de maintenance échu
Ecole de Bénvy-Bocage	Triumph Adler ta3555	Propriétaire avec contrat de maintenance échu
Ecole de Campeaux	Toshiba e-studio 195	Propriétaire avec contrat de maintenance échu
Ecole de La Graverie	Konica bizhub c28 Konica bizhub c25	Locataire avec contrat de maintenance échu (échéance annuelle : février) Locataire avec contrat de maintenance échu (échéance annuelle : février)
Ecole de Le Tourneur	Toshiba ES166	Propriétaire avec contrat de maintenance échu (échéance annuelle : avril)

L'ensemble des prestations est décrit dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans tous les documents constituant le présent dossier de consultation des entreprises.



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Le titulaire garantit que les équipements seront étudiés réalisés et fournis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au premier jour du mois Mo notamment pour les marquages CE et NF.

Ce dossier sert à mesurer l'étendue des prestations. Le Titulaire est réputé connaître les caractéristiques de son marché. Il ne peut à ce titre se prévaloir des erreurs ou omissions qui peuvent apparaître pour prétendre à une quelconque indemnité et ne pas exécuter sa mission.

Le titulaire garantit la collectivité contre toutes les revendications des tiers relatives à la propriété intellectuelle ou industrielle des matériels fournis.

1.1. Etendue de la Consultation

Le marché est un marché public de fournitures et de services à prix unitaires passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.2. Décomposition en tranches et en lots

Le marché n'est pas décomposé en tranche.
Il s'agit d'un marché à lot unique.

1.3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :
- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de mandataires de plusieurs groupements.

ARTICLE 2. Conditions de la consultation

2.1. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.2. Variantes

Les variantes sont autorisées dans le respect du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le candidat aura la faculté de proposer un matériel présentant une variante sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques sous réserve qu'elle n'entraîne pas une modification, à la baisse, de la valeur technique et qualitative du matériel souhaité, par rapport à sa destination (maintien de la performance générale et des prestations souhaitées).

Toutefois, le candidat devra nécessairement présenter une offre de base.



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

2.3. Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet

2.4. Durée du marché et délais d'exécution

Durée du marché : 63 mois

Date prévisionnelle du début des prestations : 01/01/2019

2.5. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 5 novembre 2018 à 17h00

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.7. Propriété intellectuelle

Les mémoires techniques présentés par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

Le titulaire garantit la collectivité contre toutes les revendications des tiers relatives à la propriété intellectuelle ou industrielle des matériels fournis.

ARTICLE 3. Dossier de consultation

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

3.2. Modification de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des entreprises ayant retiré le dossier de consultation via la plate-forme de transmission.



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

La responsabilité de la collectivité ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas souhaité s'identifier.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3. Remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation faisant l'objet de la présente consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plate-forme suivante : <http://souleuvreinbocage.e-marchespublics.com>

ARTICLE 4. Présentation des offres

Chaque candidat devra produire un dossier complet, comprenant les pièces du dossier, établies en langue française, datées et complétées par lui.

L'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Il comportera dans une enveloppe, les documents suivants :

1^{ère} Partie :

- Une lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent
- La déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global des 3 dernières années
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours de chacune des 5 dernières années
- La déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour l'exécution des prestations
- La déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement des 3 dernières années
- Une attestation d'assurance professionnelle.
- En cas de groupement d'entreprises ou de sous-traitant désigné, ces pièces devront être remises par chaque candidat.

2^{ème} Partie :

- Un projet de marché comprenant :
 - un Acte d'Engagement et ses éventuelles annexes à compléter et dater
 - un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à dater sans aucune modification
 - un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) à dater sans aucune modification



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

- un mémoire technique faisant au minimum apparaître les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de cette mission.

Ce document, destiné à déterminer la valeur technique de l'offre, comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. Au minimum, ce mémoire présentera les réponses nécessaires à l'évaluation de la qualité technique de la proposition.

Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

En application des dispositions prévues aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat susceptible d'être retenu devra fournir dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur :

- ☞ l'un des documents suivants, conformément au 2° de l'article D8222-5 du Code du Travail:
 - ✓ Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
 - ✓ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- ☞ une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3245-1 ; -2 ; -4 et L.1221-15 en application de l'article D8222-5 du Code du Travail.
- ☞ les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux I et II de l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles 48, 50 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le dossier de consultation faisant l'objet de la présente consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plate-forme suivante : <http://souleuvreinbocage.e-marchespublics.com>

Contenu du dossier de la consultation :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, les offres remises devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document sous forme dématérialisées.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOCX, PDF et JPG. Tout autre format impliquera un rejet de l'offre.



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Adresse du site de téléchargement du dossier de consultation :
<http://souleuvreinbocage.e-marchespublics.com>

Adresse du site de remise des offres : <http://souleuvreinbocage.e-marchespublics.com>

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

ARTICLE 6. Jugement des offres

La commission d'appel d'offres éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Le choix et le classement des offres seront effectués dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et selon les modalités définies ci-après.

Le maître d'ouvrage choisit librement l'offre qu'il considère la plus économiquement avantageuse selon les critères pondérés suivants :

Libellé des critères	%
Prix des prestations	70
Valeur Technique	30

Prix des prestations :

La note attribuée est calculé en fonction de l'offre la moins disante qui aura la note de 70.

$$\text{Note} = (\text{l'offre la moins disante} / \text{l'offre à noter}) \times 70.$$

La note sera arrondie à la deuxième décimale.

Le prix de chaque candidat sera déterminé sur la base de 10000 pages par matériel (5000 Net B et 5000 couleurs)

Valeur Technique :

La valeur technique sera notée au vu des éléments du mémoire technique cités ci-dessous, par l'application d'un nombre entier.

Note sur 10 points	Note sur 30 points	Valeur technique
10	30	Très bonne
8	24	Bonne
5	15	Correcte
3	9	Insuffisante
0	0	Non satisfaisante



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

La valeur technique des prestations sera jugée en fonction des critères suivants :

- ✓ Performances des matériels proposés (40 points)
- ✓ Rapidité d'intervention en cas de panne (40 points)
- ✓ Qualité de la prise en charge par le SAV (10 points)
- ✓ Démarches environnementales (10 points)

L'ensemble de ces éléments devront être présentés dans un mémoire technique signé par l'entrepreneur.

Afin de respecter l'équité de la pondération entre la valeur technique et le prix, la formule suivante sera appliquée :

La note attribuée est calculé en fonction de la notation du candidat ayant obtenu le maximum de points sur le critère « valeur technique »

Note = le total des notes obtenu sur le critère « valeur technique » du candidat à noter/ le total des notes obtenu sur le critère « valeur technique » du candidat ayant obtenu le maximum de point sur le critère « valeur technique » x 30.

La note sera arrondie à la deuxième décimale.

La note « Prix des prestations » sera additionnée à la note « Valeur technique », ce qui donnera une note sur 100.

Un classement sera établi par ordre décroissant.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Comme l'indique l'article 98 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur informera dans les plus brefs délais les candidats par écrit de cette décision.

ARTICLE 7. Négociation

A l'issue de l'étude des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une négociation avec les entreprises ayant déposés une offre. Le nombre étant fixé en fonction de la concurrence et des objectifs de la consultation avec un minimum de trois entreprises (sous réserve d'avoir un minimum de trois offres). Le choix des entreprises avec qui le pouvoir adjudicateur négociera, se fera à la suite de l'analyse des offres selon les critères énoncés dans l'article 6 du présent document.

La négociation sera engagée via la plate-forme de transmission. Elle pourra prendre la forme d'une invitation à prendre part à un entretien de négociation organisé sous la forme d'une rencontre physique avec une demande d'écrit par la suite, soit sous la forme dématérialisée par échange de documents via la plate-forme de transmission.



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

La forme de cette négociation sera définie par le pouvoir adjudicateur et sera la même pour tous les candidats acceptés à négocier. Le marché sera attribué à l'issue de la possible négociation sur le fondement des critères énoncés dans l'article 6 du présent document sur la base des dernières offres remises par les candidats.

ARTICLE 8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir par l'intermédiaire de la plate-forme de transmission et au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs demandes de renseignements d'ordre administratif et technique.

Une réponse sera alors adressée en temps utile sous la même forme à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 9. Tribunal administratif compétent en cas de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

3 rue Arthur Leduc

14050 Caen

Tel : 02 31 70 72 72

Fax : 02 31 52 42 17

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr